

**Nous connaissons
votre quotidien
car nous le partageons !**



Ce trimestre, nous souhaitons partager avec vous sur la Prime Exceptionnelle du pouvoir d'Achat, et les Congés Payés des CDI Intérimaires.

✓ Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat



L'UNSA a été la 1^{ère} organisation syndicale à solliciter la Direction pour obtenir une prime défiscalisée pour les permanents et intérimaires. Hélas, les critères d'éligibilité instaurés par la Direction laissent trop de salariés non éligibles. Conséquence : de l'incompréhension, de la frustration de votre part et un sentiment d'injustice. C'est parfaitement normal. De plus, Adecco n'a pas communiqué le détail des calculs. Seule la cellule PEPA pouvait vous répondre.

Vous ne comprenez pas le montant versé ou non versé, la réponse obtenue par l'adresse mail de contact Adecco ne vous éclaire pas suffisamment... **Vous êtes en droit de demander des explications**, et nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches. Contactez-nous et nous vous obtiendrons une explication et une régularisation si vous faites partie des oubliés ? N'attendez plus, **c'est votre droit**.

✓ CDI-Intérimaires : vos congés payés



En tant que CDI-I vous bénéficiez des dispositions du droit commun quant à l'acquisition et à la pose de vos congés payés :

- 2.08 jours ouvrés par mois soit 25 jours ouvrés par an pour une année complète de présence.
- Période légale d'acquisition du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante.

Vous prenez, quand c'est possible, vos congés payés sur les périodes d'intermission **MAIS EGALEMENT EN PERIODE DE MISSION** et ce, en application de l'accord sur l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

Les congés payés s'articulent en 2 phases :

- Un congé principal de 4 semaines à poser entre le 01/05/2019 et le 31/01/2020 dont **2 semaines consécutives à positionner entre le 01/05/2019 et le 31/10/2019**.
- La 5^{ème} semaine qui ne peut être accolée au congé principal de 4 semaines.

Vous devez déposer vos demandes au plus tard **1 mois et demi avant** la date de départ souhaitée. Les Congés Payés acquis jusqu'au 31/05/2018 et non pris au 30/04/2019 sont **perdus**. Si vous n'avez pas tout pris, vous pouvez verser jusqu'à 5 jours sur votre **Compte Epargne Temps**.

Rendez-vous sur notre site www.unsa-adecco.com et abonnez-vous à la newsletter pour recevoir toutes les infos. A très bientôt.

Sandrine **POULAIN DSC** 07.87.54.72.74 / Marc **HATCHADOURIAN DSCA** 07.78.46.11.76
DS Sud /Est : Nelly **OUECHTATI** 06.22.88.73.44 • **DS Ouest** : Sophie **GERMANN** 06.12.58.02.74
DS IDF : Richard **CŒUR** 07.77.23.34.03 • **DS Nord** : Jérôme **BLANCKAERT** 06.28.41.49.99